

No : R-4026-2017

**GAZIFÈRE INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après appelée la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

---

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT  
VISANT LA RECONSTRUCTION D'UN POSTE DE CONTRÔLE  
(« PROJET POSTE DE CONTRÔLE GATINEAU »)**

(Article 31 (5) et 73 (1) et (2) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 et article 1, 1<sup>er</sup> alinéa, par. 1 d), du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01, r. 0.04.1)

---

**AU SOUTIEN DE LA PRÉSENTE DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie ») en vertu des dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »);
2. En vertu de l'article 73 de la Loi, la Demanderesse doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour étendre ou modifier son réseau de distribution et pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution;
3. Selon les termes du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »), la Demanderesse doit obtenir cette autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution ainsi que pour étendre ou modifier son réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet d'un coût de 450 000 \$ et plus;
4. Dans le cadre du présent dossier, Gazifère s'adresse donc à la Régie afin qu'elle l'autorise à acquérir et construire les actifs nécessaires pour réaliser le Projet Poste de contrôle Gatineau (le « Projet »);
5. Tel qu'exposé à la pièce GI-1, Document 1, le Projet consiste essentiellement à procéder à la reconstruction du poste de contrôle situé au 230 boulevard Maloney Ouest à Gatineau afin d'assurer la pérennité de l'alimentation en gaz naturel des clients de Gazifère;

6. En effet, ce poste alimente l'usine PF Résolu Canada Inc. en gaz naturel et contribue à l'alimentation de la majeure partie des clients de Gazifère qui résident dans la ville de Gatineau via le réseau gazier situé en aval de ce poste;
7. Ces travaux sont requis afin que le poste puisse répondre à la demande de pointe actuelle en période hivernale et qu'il soit conforme aux normes applicables;
8. Les objectifs visés par le Projet, sa description générale ainsi que les analyses, données et renseignements requis par la Loi et le Règlement afin de soutenir la présente demande apparaissent aux pièces GI-1, document 1 à 2.1;
9. La Demanderesse évalue les coûts globaux du Projet à 1 619 200\$, tel que plus amplement détaillé à la pièce GI-1, document 1;
10. La Demanderesse prévoit que le Projet aura une valeur actuelle nette de – 1 496 148 \$, tel que détaillé à la pièce GI-1, Documents 2 et 2.1;
11. Gazifère demande également à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y comptabiliser les coûts liés au Projet;
12. Gazifère exclura ce compte de sa base de tarification et ce, jusqu'au dossier tarifaire 2019, suivant l'approbation du Projet par la Régie, le cas échéant;
13. Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés et ce, au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie;
14. Pour les motifs exposés à l'affidavit de monsieur Borhane Kouki accompagnant la présente demande, Gazifère demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard des informations relatives aux coûts du Projet contenues à l'annexe 1 de la pièce GI-1, Document 1;
15. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** la Demanderesse à réaliser le Projet, tel que décrit aux pièces GI-1, documents 1 à 2.1;

**AUTORISER** la Demanderesse à créer un compte de frais reportés hors base, portant intérêts au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie, dans lequel seront comptabilisés les coûts encourus par Gazifère en 2018 reliés à la réalisation du Projet et ce, jusqu'à leur intégration dans le coût de service de Gazifère pour l'année tarifaire 2019.

**INTERDIRE** jusqu'au 31 décembre 2018 la divulgation, la publication et la diffusion des informations relatives aux coûts du Projet contenues à l'annexe 1 de la pièce GI-1, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

Montréal, le 15 décembre 2017

---

**MILLER THOMSON sncrl**

Procureurs de la Demanderesse  
Me Louise Tremblay  
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau  
3700  
Montréal, (Québec) H3B 4W5  
Téléphone : (514) 871-5476  
Télécopieur : (514) 875-4308  
Courriel : ltremblay@millerthomson.com

**GAZIFÈRE INC.**

Demanderesse  
706, boulevard Gréber  
Gatineau, (Québec) J8V 3P8  
Téléphone : (819) 776-8812  
Télécopieur : (819) 771-6079  
Courriel : jean-benoit.trahan@gazifere.com